



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 45611

Texte de la question

M. Claude Pringalle attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'interdiction qui est faite aux poids lourds de circuler à certaines périodes sur le territoire national. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si cette interdiction frappe également les véhicules étrangers concernés circulant ou effectuant des livraisons sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Pringalle Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45611

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6094